

# **S.I.V.U. DES ECOLES DE SAINT-ONDRAS ET VALENCOGNE**

## **COMPTE RENDU SOMMAIRE DU COMITE SYNDICAL DU 22 NOVEMBRE 2016**

### **1 – FINANCES**

#### **1-1 Remboursement des frais d'électricité a la commune de Valencogne**

##### **Délibération**

Le Président explique à l'Assemblée que les frais de consommation d'électricité du bâtiment scolaire situé à Valencogne apparaissent sur la même facture que les frais d'électricité relevant de la commune.

Il présente un décompte basé sur les factures émises entre le 16/03/2016 et le 16/09/2016 et demande à l'Assemblée de bien vouloir délibérer.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré,

ACCEPTE le décompte correspondant au remboursement de la somme due à la commune de Valencogne au titre des frais de consommation d'électricité du bâtiment scolaire situé à Valencogne, basé sur les factures émises entre le 16/03/2016 et le 16/09/2016 et s'élevant à 658,40 €.

DEMANDE au Président de bien vouloir régler la dépense et de signer tout document utile dans ce dossier.

#### **1-2 Equipement de l'école de Valencogne**

Le Président donne la liste du matériel nécessaire à acquérir pour la nouvelle école, en précisant qu'une réunion a eu lieu à ce sujet avec le personnel. L'équipement de la cuisine a fait l'objet d'un devis établi par l'entreprise Philippe.

Les élus décident de ne pas installer de hotte d'extraction à la cantine pour l'instant car elle n'est pas utile et pourra être rajoutée par la suite.

#### **1-3 Equipement des cantines**

Le Président informe l'Assemblée que le SIVU a adhéré au groupe de référencement Pro Club, tout comme l'association de la cantine. Cette adhésion permet de bénéficier de tarifs préférentiels auprès des sociétés qui sont référencés. L'entreprise Philippe doit refaire un devis sur cette base.

Les élus envisagent l'organisation d'une réunion avec l'association cantine afin de parler de l'acquisition de petit matériel.

#### **1-4 Sécurisation des écoles**

Une circulaire préfectorale mentionne que les travaux nécessaires à la sécurisation périmétrique des bâtiments et des accès pour éviter toute tentative d'instruction malveillante peuvent faire l'objet d'une demande de subvention à l'Etat. Les élus débattent des installations et des mesures qui pourraient être mises en place, notamment à Saint-Ondras.

Ils décident de demander aux enseignants, au personnel et aux animateurs garderie et TAP que les portes du bâtiment scolaire qui donnent vers l'extérieur soient fermées à clefs de l'intérieur pendant le temps scolaire et périscolaire (y compris l'entrée en cuisine). Les personnes souhaitant entrer doivent sonner ou frapper à la porte.

Ils demandent également que les élèves laissent leurs chaussures à l'entrée des classes et portent des chaussons. Les chaussures sont proscrites pour des raisons de maintien des locaux en bon état de propreté.

A l'école maternelle les locaux et le portail d'entrée sont déjà fermés pendant le temps scolaire, et les enfants sont personnellement remis aux personnes habilitées à venir les chercher. Tout est prévu dans la nouvelle école.

## **2 - ECOLE VALENCOGNE**

### **2-1 Point sur les travaux en cours**

Les travaux intérieurs et extérieurs sont en cours.

La pré réception des travaux est fixée le 6 décembre et la réception la 3<sup>ème</sup> semaine de décembre.

Les essais sur la chaudière seront effectués la semaine prochaine. Il convient de lancer sans attendre un appel d'offres pour choisir un fournisseur de granulés bois (pellets).

### **2-2 Organisation du déménagement**

Le déménagement dans les nouveaux locaux ne pourra pas avoir lieu à la rentrée des vacances de Noël. En effet toutes les réserves doivent être levées et la Commission de Sécurité doit visiter les locaux (établissement classé 4).

## **3 – PERSONNEL**

### **3-1 Gratification - Délibération**

Le Président propose à l'assemblée d'offrir des cartes cadeaux aux agents chargés de l'animation des Temps d'Activités périscolaires.

Le Comité Syndical, après avoir entendu le président et après avoir délibéré,

DECIDE d'offrir des cartes cadeaux aux agents chargés de l'animation des Temps d'Activités périscolaires :

AUTORISE le Président à payer la facture à intervenir correspondant à ces dépenses.

## **4- DIVERS**

Chaufferie bois Saint-Ondras : prévoir de la coupler avec le réseau de la salle des fêtes, l'installation ayant été dimensionnée pour.

Rythmes scolaires : l'Inspection de l'Education Nationale demande de se positionner avant le 04 janvier sur la reconduction ou non du rythme scolaire actuel. Les élus décident de demander le maintien des temps d'activités périscolaires le vendredi après-midi.

**PROCHAINE REUNION : NON FIXEE**